

## Conditions de livraison générales Heynen nv. Version 2009-V-1-4-00. Remplace tout texte précédent.

Ces conditions sont formelles pour toutes ventes et offres, sauf arrangement écrit contraire.

1. Les prix offerts ne nous engageant définitivement qu'au moment où nous avons accusé réception de la commande. Les frais, droits et taxes - qui sont éventuellement intervenus dans le calcul des prix - sont basés sur les tarifs actuellement en vigueur. Dans le cas où ces tarifs subiraient des modifications au moment de leurs applications, la différence entrera en ligne de compte. Nous nous réservons le droit de porter en compte - même après conclusion du marché - des hausses de prix, appliquées par l'usine ou provoquées directement ou indirectement par des mesures officielles, ou par des changements dans les taux d'échange.  
Si au moment de la fourniture le taux de la devise en question varie de +/- 1% du taux appliqué au moment de l'offre, le montant total sera corrigé proportionnellement à 88% du montant.
2. Nos offres restent valables pendant une durée de trente jours sauf conventions contraires. Les conditions de vente générales de Heynen nv font intégralement partie des conventions de vente. Toutes stipulations additionnelles ou divergentes ne seront valables que si, préalablement, elles ont été acceptées par écrit par Heynen nv et ce exclusivement dans le cadre de l'affaire concernée.
3. Etant donné que les prix s'entendent pour une livraison rendue franco de port (sauf si mentionné autrement), les risques sont transmis et la livraison a lieu au moment où les marchandises achetées sont livrées à l'adresse, indiquée par l'acheteur, ou à l'endroit où, en cas de refus d'acceptation, nous avons entreposé les marchandises pour compte et aux risques de l'acheteur.
4. Les fournitures de matériels destinés aux consommateurs (particuliers), ou de machines comportant des pièces en mouvements, sont accompagnées d'un manuel d'instructions rédigé dans la langue de l'utilisateur. Pour toutes les autres marchandises, le manuel fourni est rédigé dans la langue d'origine du fabricant ou dans une langue adoptée par ce dernier.
5. Le paiement sera effectué conformément aux stipulations de l'offre. En l'absence de mention à cet égard, le paiement se fera impérativement dans les trente jours suivant la date de facturation. Tout montant restant impayé à son échéance donnera droit d'office à intérêt calculé suivant l'intérêt de base de la Banque Centrale Européenne majoré de 6%.  
En cas de non-paiement d'une facture à son échéance nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 10 %, avec un minimum de 250,00,-Euro, à titre d'indemnisation totale et forfaitaire. Aucune nouvelle livraison ne sera possible tant qu'une facture échue précédente reste impayée.  
S'il apparaît que le crédit de l'acheteur se détériore, notamment s'il y a des mesures d'exécution judiciaire prises contre l'acheteur et/ou en cas d'événements qui mettent en question la bonne exécution des engagements pris ou les rendent impossibles, le vendeur se réserve le droit d'exiger les garanties nécessaires. En cas de refus de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit d'annuler entièrement ou partiellement la commande même si les marchandises ont déjà été totalement ou partiellement expédiées.  
Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues. En cas d'inexécution par l'acheteur de ses obligations, la vente sera résolue de plein droit sans sommation, la volonté du vendeur sera suffisamment manifestée par l'envoi d'une lettre recommandée.
6. Les marchandises fournies par Heynen nv restent la pleine propriété de cette dernière jusqu'à ce que toutes les obligations de la convention de vente soient remplies et que le paiement intégral ait été effectué. Tant que les marchandises livrées n'auront pas été intégralement payées, l'acheteur ne pourra ni en céder la propriété à un tiers, ni les mettre en gage. Dans le cas où cette interdiction serait outrepassée, le prix de vente en deviendrait immédiatement exigible. Jusqu'au paiement complet l'acheteur s'engage à entreposer et à conserver les marchandises livrées dans les meilleures conditions possibles pour leur éviter une perte de valeur. L'acheteur s'engage à prévenir immédiatement le vendeur de toutes procédures de saisies qui seraient engagées contre lui ou contre les biens en sa possession.
7. Le délai de livraison indiqué sera respecté dans la mesure du possible. Toutefois, dans les cas opposés, notre responsabilité ne sera pas engagée.  
En aucun cas nous ne pourrions être tenus pour responsables de préjudices causés par une non-livraison, une livraison erronée ou tardive pour cause de force majeure. Si malgré cela nous étions, pour l'une ou l'autre raison, en infraction des termes de livraison, le client ne pourra, s'il a subi quelque préjudice, réclamer, par mois de retard, une indemnisation supérieure à un demi pour cent du montant de la facture et cela jusqu'à concurrence de cinq pour cent. Le non-respect des termes de livraison n'autorise pas le client à exiger d'être libéré des engagements de la convention ni à annuler celle-ci.
8. Si pour des raisons de force majeure nous sommes empêchés de respecter notre convention, nous sommes en droit, soit de suspendre l'exécution de la convention, soit d'annuler celle-ci en partie ou dans son entiereté, sans intervention judiciaire et sans être obligés de payer une indemnisation quelconque ou de donner une quelconque garantie.
9. Comme cause de force majeure, nous considérerons entre autres tout ce que notre fournisseur considère ou peut faire valoir à notre égard comme force majeure. Sont ainsi considérés forces majeures : grèves, licenciements de travailleurs, guerres ou états de guerre, troubles intérieurs, troubles dans l'usine, retards de fourniture de matériaux ou d'accessoires importants, retards dans les transports par route, en air ou par eau, le manque ou l'attribution tardive de licences ou permissions officielles, etc
10. Toutes réclamations sur la quantité, le poids ou le nombre du matériel livré ou bien encore sur des vices apparents, doivent nous parvenir endéans les huit jours de la réception du matériel par le client. Des endommagements de l'emballage doivent être notés sur le bon de réception ou le document de transport du transporteur. Sans cela le client sera supposé avoir accepté et approuvé la livraison et toute responsabilité ou garantie pour les réclamations en question expire immédiatement.
11. En tenant compte des dispositions légales concernant l'assurance de responsabilité d'un produit, nous ne pouvons être tenus pour responsables des dégâts qui seraient causés par un usage inconsidéré ou inapproprié du produit, le non-respect par l'utilisateur de son mode d'emploi et des instructions de mise en service, d'installation ou de montage, ainsi que des dégâts résultant de l'usure naturelle de ce produit ou de son manque d'entretien.
12. Heynen est membre de Recupel et la contribution applicable au moment de la facturation sera intégralement payée par Heynen.
13. Heynen est membre de Val-I-Pac et la contribution annuelle concernant les déchets d'emballage sera payée par Heynen.
14. La durée de garantie pour de nouvelles livraisons est de 12 mois, sauf si le fournisseur a déterminé autrement. Pour des réparations la garantie est de 3 mois. Pour des calibrations il n'y a pas de garantie. Les réparations de garantie doivent être livrées franco à Houthalen.
15. En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Hasselt sont compétents.

## Conditions générales de garantie Heynen nv.

1. Dans la plupart des cas, sauf dans les cas où notre fournisseur prévoit une exception, la durée de la garantie s'élève à douze (12) mois après livraison. Nous garantissons les livraisons exécutées par nous-mêmes seulement dans la mesure où la garantie est acceptée par notre fabricant/fournisseur vis à vis de nous. Nous ne sommes en aucun cas responsables de dégâts directs ou indirects, qui sont le résultat de quelque vice à la marchandise livrée. Ca veut dire qu'une garantie acceptée par nous, nous limite à réparer la vice apparue gratuitement dans les plus brefs délais. En aucun cas, nous ne sommes responsables de dégâts en cascade, directs ou indirects, résultants de vices ou défauts de la marchandise livrée. Ceci induit qu'une garantie acceptée par nous se limite uniquement à la réparation gratuite, dans les plus brefs délais, des vices ou défauts constatés sur notre livraison. Sont également exclus de notre responsabilité, les défauts résultants d'une usure naturelle, d'une utilisation inconsidérée, d'une installation anormale ou non-appropriée, du non-respect des règles de l'art en la matière ou des conseils d'installation ou d'utilisation par nous prodigués.
2. Nos livraisons sont réputées « sous garantie » dans la mesure où cette garantie est agréée par l'usine ou par notre fournisseur. La garantie se résume à la réparation, à titre gracieux et dans un minimum de temps pendant la période de couverture, des défauts ou vices constatés sur le matériel défectueux.
3. Nous ne sommes jamais responsables de vices, provenant d'une usure normale ou d'un emploi non-judicieux par le client, ni des avis que nous avons donné sur la composition, la disposition, l'installation ou le montage du matériel livré.
4. L'exécution d'une réparation sous garantie est réalisée en principe en nos ateliers à Houthalen. Dans ce but le matériel doit nous être retourné franco de port et convenablement emballé.

## Conditions générales pour les réparations.

1. Notre responsabilité n'est pas engagée pour des dégâts directs ou indirects qui résulteraient d'une intervention, sous/hors, garantie de notre service technique de réparation et de maintenance ou seraient la conséquence d'une intervention tardive de ce service suite à des circonstances quelconques.
2. Le temps de réaction ainsi que la durée de service ou de réparation dépendent de la forme de service convenue.
3. La garantie applicable sur les pièces détachées utilisées pour une réparation est de trois (3) mois. Elle est uniquement valable pour les travaux effectués et sur les pièces de rechange employées dans ce cadre.
4. Le renvoi de matériel est assumé par notre expéditeur agréé. Ce transport est assuré par nos soins. En cas de perte ou de dommages nous remboursons le montant octroyé par notre assurance de transport.

## Conditions générales de licence pour les logiciels fournis par Heynen nv.

En cas d'utilisation de logiciels fournis par nous, les conditions de licence suivantes sont applicables :

1. Des droits d'auteur sont d'application pour ces logiciels qui ne peuvent être employés que si une licence a été payée. Cette licence vous donne uniquement un droit d'utilisation pour une durée illimitée sous la condition du respect des droits d'auteur et des règles énoncées ci-après.
2. Vous pouvez faire des copies de ce logiciel uniquement dans le but de back-up de sauvegarde. L'original et ses copies éventuelles doivent rester en votre possession exclusive.
3. L'utilisation du logiciel est initialement prévue pour un appareillage donné. Une licence en couvre l'utilisation par une seule personne à la fois. Si le logiciel est destiné à être utilisé par plusieurs personnes simultanément, le nombre de licences sera adapté et payé en conséquence.
4. Les changements, modifications ou adaptations quelconques du logiciel sont interdites. Les procédures d'utilisation autres que celles prévues dans le cadre de la licence sont interdites.
5. Le droit d'utilisateur est exclusif pour un titulaire nommé. Ce droit n'est pas transmissible à des tiers.
6. Les paquets de logiciels faisant partie de nos livraisons sont inaliénables. Ils ne sont donc pas vendus et restent la propriété légitime du donneur de licence. Seul un droit d'utilisateur est concédé au titulaire qui devient seulement propriétaire du média utilisé par le logiciel.
7. Les updates de logiciels concernant des évolutions ou des extensions de fonctions ne peuvent seulement être obtenus que contre paiement.

## Conditions des limites de responsabilité et de garantie pour les logiciels fournis par Heynen nv.

1. Notre responsabilité se limite à la solidité physique du média sur lequel le logiciel est fourni.
2. Aucune garantie n'est fournie quant à la fiabilité du logiciel ni à la pertinence de l'utilisation qui en est faite.
3. La seule garantie est celle accordée par le fournisseur original du logiciel.
4. Les risques pouvant résulter de l'utilisation d'un logiciel ainsi que les dégâts, directs ou indirects, éventuels qui en seraient la suite sont acceptés par le titulaire de licence.